

COMMUNE DE GRAINVILLE LA TEINTURIERE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE **DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024** **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CHANT DES OISEAUX**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées au budget 2024 et réalisées pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année 2024.

Le compte administratif a été voté le 11 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget lotissement le chant des oiseaux. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section d'exploitation) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité la réalisation de ce lotissement.

Les recettes correspondent aux sommes encaissées au titre de la vente des parcelles.

Les recettes de fonctionnement réalisées en 2024 représentent 170 129,86 euros

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les travaux pour la réalisation de ce lotissement.

Les dépenses de fonctionnement réalisées en 2024 représentent 167 759,31 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes		Excédent brut reporté	
Rémunérations intermédiaires, honoraires	549,20 €	Produits services, domaine et ventes diverses	31 000,00 €
Dépenses financières		Produits financiers	
Dépenses exceptionnelles		Autres recettes de gestion courante	0,03 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	
Total dépenses réelles	549,20 €	Total recettes réelles	31 000,03 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	167 210,11 €	Opération d'ordre transfert entre sections	139 129,83 €
Total général	167 759,31 €	Total général	170 129,86 €

II. La section d'investissement

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Excédents de fonctionnement capitalisés	28 421,21 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	139 129,83 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	167 210,11 €
Total général	139 129,83 €	Total général	195 631,32 €

III. Les données synthétiques du compte administratif 2024 – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses 167 759,31 €
 - Recettes 170 129,86 €
- Excédent de clôture 2 370,55 €

b) Recettes et dépenses d'investissement :

- Dépenses 139 129,83 €
- Recettes 195 631,32 €

Excédent de clôture 56 501,49 €

Total des sections : Excédent de clôture 58 872,04 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L.5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Grainville la Teinturière,
le 11 avril 2025

Le Maire,

René VIMONT

